

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

		MEMBRES IUNICIPAL	
En exercice	Présents	Représentés	Absents
33	22	9	2

Procès-verbal Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2023

Date de la convocation: 11 avril 2023

L'an deux-mille-vingt-trois

Et le quinze avril à neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

Présents: Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Nathalie CANO-MAIREVILLE, Sophie LE METER, Claude BETRANCOURT, Charline HATOT-MEDARIAN, Nicole DAVICO-MELEK, Charles DE LAURENS DE LACENNE, Gabriel PICH, Nicolas LIGIER, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Carine DUBOIS, Sébastien LACOFFE, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Pouvoirs:

Pascal SIMONETTI Paul KHADIR Cédric OLIVIER Malaury TORRES Michèle VENET-LELOUP Véronique JIMENEZ Nicolas SAETTLER Christine LANFRANCHI Hélène HENRI	donne pouvoir à	Charline HATOT-MEDARIAN Sophie LE METER Nicole DAVICO-MELEK Hélène NICOLAS Alain ROGER Christophe AUBERT Gabriel PICH Jacques FREYNET Mireille BOEUF
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Absent:

Renaud PIOLINE Nathalie FRAZAO

M. Christophe AUBERT est désigné secrétaire de séance.

M. Olivier BARRAU prend congé à 11h18 et donne son pouvoir à Mme Vesselina GARELLO à compter de la délibération n°130.

M. Alain DECANIS s'absente à 11h19 et donne son pouvoir à Mme Blandine GOMART-JACQUET à compter de la délibération n°130. Il revient à 11h43, prend part au vote de la délibération n°133 et des délibérations à partir de la n°138.

M. Christian LOMBARD prend congé à 11h30.

128 - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR L'EXERCICE 2023 ANNULATION DE LA DELIBERATION N° 127 DU 03 AVRIL 2023

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Je répèterai ce que j'ai dit précédemment pour que ce soit quand même inscrit dans le compterendu. Dès l'instant où une collectivité fait progresser ses revenus liés à l'impôt ou aux taxes d'une manière supérieure à ce que ses habitants peuvent eux-mêmes supporter eu égard à l'évolution de leurs revenus et pensions, nous sommes là dans de l'irresponsabilité sociale. Ça se traduira par des difficultés supplémentaires pour les petits propriétaires, notamment les personnes âgées qui ont des revenus modestes, ça se traduira par une hausse généralisée des loyers sur Saint-Maximin parce qu'il y aura une répercussion à travers les hausses de loyer bien évidemment, ça se traduira donc par moins de consommation à Saint-Maximin, ça se traduira donc par une perte de chiffre d'affaires de nos commerçants, ça se traduira donc par une baisse de l'activité économique sur Saint-Maximin qu'on le veuille ou non. Ce que l'on a reçu d'un côté on le perdra de l'autre.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Je vais répéter moi aussi ce que j'ai dit la semaine dernière lors du précédent conseil concernant cette augmentation. D'abord, je trouve que c'est un déni de démocratie de refaire voter une délibération qui a déjà été votée. Vous n'acceptez par le résultat donc vous passez en force. Deuxièmement, cette augmentation elle est inédite, l'augmentation des bases fiscales de 7 % cette année est la plus forte augmentation depuis 37 ans. Je pense que vous savez tous de combien ont augmenté les revenus des gens, ce n'est pas dans la même proportion. Vous savez tous les augmentations de tarifs que vous avez votées pour le scolaire, pour les cantines, pour tout ce que vous avez pu augmenter, vous l'avez fait. Ce matraquage fiscal que vous appliquez aux contribuables Saint-Maximinois, nous on ne le cautionne pas donc on votera contre, de nouveau, cette ré augmentation des taux.

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Je vais peut-être reprendre là où nous en étions restés il y a quelques jours puisque vous m'aviez dit que je n'y comprenais rien. Alors comme je n'y comprends rien je suis un tout petit peu allée voir, notamment dans les dictionnaires, pour savoir ce qu'était un amendement. Un amendement c'est une modification, soumise au vote d'une assemblée, en vue de corriger, compléter ou annuler tout ou partie d'un projet ou d'une proposition de loi en cours de délibération ou d'une loi préexistante. En l'espèce, nous avons proposé une modification du taux de la taxe sur le foncier bâti et non pas une modification du tableau des taux qui n'est pas de notre responsabilité. Et bien sûr selon la procédure vous deviez appliquer ce taux et le mettre en cohérence avec le lien des taux, vous deviez présenter à l'assemblée délibérante un budget tenant compte de ces nouveaux taux. Si le budget n'avait pas été adopté vous auriez dû proposer une délibération abrogeant l'amendement, faire une abrogation et non pas une annulation qui ne peut être décidée que par le juge. Enfin, proposer à l'assemblée délibérante deux nouvelles délibérations ; une pour les taux, une pour le BP. Je pense que ce n'est pas tout à fait la procédure que vous avez suivie. Je ne doute pas que vous ayez transmis les deux précédents conseils au contrôle de légalité et le contrôle de légalité se positionnera et vous dira ce qu'il pense sur cette procédure et non pas simplement votre interprétation. En résumé notre amendement était parfaitement conforme et légal et si les documents nécessaires sont transmis nous verrons bien ce que dit le préfet. Nous voterons bien sûr contre le taux et pour les arguments qu'ont repris mes collègues à l'instant puisque nous avons largement déjà expliqué que cette proposition était faite au profit du pouvoir d'achat des Saint-Maximinois.

Intervention de Monsieur le Maire

Je ne reprendrai pas tout ce que j'ai déjà dit la première fois puisque ça figurera au compte-rendu.

Simplement, je ne peux pas laisser dire qu'on va augmenter les taux puisque les taux vont demeurer inchangés comme c'est le cas depuis plus de 15 ans à Saint-Maximin. Que vous ricaniez ou pas les taux demeures inchangés comme dans une grande proportion des communes de France et celles pour lesquelles les taux ne demeurent pas inchangés les taux vont augmenter.

En ce qui concerne l'amendement ce n'est pas moi mais la direction générale des Finances publiques qui nous a dit qu'il était illégal car on ne peut diminuer aussi fortement le taux d'une taxe sans toucher les autres.

Intervention de Madame Mireille BŒUF

C'est ce que je viens de vous expliquer, ce qui n'est pas vrai. Notre action n'allait que sur la taxe sur le bâtiment.

Intervention de Monsieur le Maire

On a 1 000 000 € qu'on aurait perdus et perdre 1 000 000 € dans un budget comme ça, ça se serait traduit de façon catastrophique inévitablement. Il aurait fallu ou licencier du personnel, ou diminuer les subventions, ou je ne sais pas comment on aurait pu trouver l'argent. Donc voilà pourquoi je dis que ce n'est pas responsable de vouloir baisser les taux cette année. Baisser les taux de 12 %, je vous l'ai demandé trois fois, vous ne m'avez pas cité une commune de France sur 36 000 qui est arrivée à ça cette année alors il faut arrêter la démagogie.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Vous ne pouvez pas dire que vous n'augmentez pas les impôts parce que vous ne modifiez pas les taux puisque la recette, mécaniquement, va augmenter de plus de 1 000 000 € donc vous ne pouvez pas dire qu'on est à budget identique. C'est la première chose.

La deuxième chose, il y a des solutions pour pouvoir absorber cette baisse des recettes fiscales de 1 000 000 €. Il suffit tout simplement de mettre la pédale douce sur vos projets en investissement de 1 000 000 € alors que vous allez y consacrer près de 7 000 000 €. Ce n'est pas en plus un effort surhumain donc ne dites pas qu'il n'y a pas de solution. Quant aux communes, chacun appréciera.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'annuler la délibération n° 127 en date du 03 avril 2023 approuvant l'amendement sur le vote des taux des impôts directs locaux pour l'exercice 2023
- de l'autoriser à fixer les taux des taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14,85 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,66 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	94,96 %

- de l'autoriser à signer l'état 1259 complété comme joint en annexe,
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Monsieur le Maire entendu

Suite à la demande du tiers des membres présents, il est procédé au vote de la délibération à bulletin secret.

Pour : 17 Contre : 14

Le conseil municipal:

- ANNULE la délibération n° 127 en date du 03 avril 2023 approuvant l'amendement sur le vote des taux des impôts directs locaux pour l'exercice 2023
- AUTORISE Monsieur le Maire à fixer les taux des taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	14,85 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,66 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	94,96 %

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état 1259 complété comme joint en annexe,
- NOTIFIE cette décision aux services préfectoraux
- TRANSMET l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

129 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023: BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Il est proposé de reconduire pour 2023 le montant de la subvention votée en 2022 à l'Association Saint-Maximinoise des Commerçants et Artisans soit 10 000 €.

Par voie de conséquence le crédit proposé à l'article 65748 « Subventions au fonctionnement des autres personnes de droit privé » qui était budgété en 2022 à 407 165 € et initialement proposé par Monsieur le Maire pour 2023 à 396 749 € est donc porté pour 2023 à 403 749 €.

Afin de satisfaire aux conditions d'équilibre budgétaire, le crédit proposé à l'article 6251 « Voyages, déplacements et missions » qui était budgété en 2022 à 15 661 € et initialement proposé par Monsieur le Maire pour 2023 à 30 855 € est ramené pour 2023 à 23 855 €.

Dans cette période de tensions économiques qui entrainent des difficultés pour tous et en particulier pour les commerçants de notre ville, il n'apparait pas opportun de réduire notre soutien à l'association des commerçants et artisans, acteur indispensable de l'animation de notre ville et soutien de nos commerçants et artisans. De même, au moment où chacun est confronté au renchérissement des prix et obligé de réduire son train de vie, il est tout autant inopportun de

quasiment doubler les dépenses de voyages et de déplacements des élus et des cadres de la commune.

L'absence de transparence dans l'attribution des subventions est problématique. Elle est de nature à alimenter la suspicion alors que la charte morale et éthique que vous aviez proposée à vos 34 colistiers et qui avait été adoptée nous engageait, je cite, à « installer un conseil des associations destiné à assurer une plus grande transparence dans l'attribution des locaux ou la répartition des subventions ». Pour le moins je vous demande la création d'une commission municipale chargée de la répartition des subventions aux associations.

Intervention de Monsieur le Maire

Ce que vous dites Monsieur PICH frise la délation. Alors je ne sais pas si c'est de l'incompétence ou si volontairement vous voulez absolument jeter le discrédit mais le chapitre auquel vous faites allusion « Voyages, déplacements, missions » ne concerne en rien les élus. En fait durant la période Covid les stages, les formations pour le personnel se sont fortement réduits. Cette année nous les avons augmentés pour pouvoir satisfaire aux besoins de tous les agents. Vous ne trouverez pas dans ce chapitre un seul euro qui va aux élus. De plus je voudrais ajouter que depuis que je suis élu toutes les dépenses de carburant lorsque je vais à Brignoles, lorsque je vais à Toulon, lorsque je vais à Draguignan c'est moi qui les paie et ce n'est pas la Collectivité. Je n'ai pas de chauffeur, je n'ai pas de voiture de fonction, je n'ai pas d'indemnités de représentation ou toute autre dépense qu'on pourrait imputer sur le compte de la Commune. En ce qui concerne les voyages ; sur l'année écoulée il y a un seul titre de transport que j'ai fait porter à la Collectivité, c'est pour me rendre au Congrès des maires où j'ai fait payer le voyage aller-retour par TGV à Paris et la chambre d'hôtel. Ce sont les seules dépenses que vous pourrez trouver de la part d'élus ; de ma part et des autres, et encore ce n'est pas dans ce chapitre-là. Donc il faut quand même un peu arrêter de vouloir sans arrêt jeter le discrédit et le bashing. On dirait que votre seule obsession c'est d'arriver à empêcher le bon fonctionnement de la Commune. Ça semble être pour vous une pensée obsessionnelle. Sachez qu'il faut faire attention, il arrive un moment donné où on peut se retrouver dans les tribunaux pour diffamation.

Je vous explique ce qu'il en est concernant la subvention pour l'association des commerçants. Elle était de 5 000 €, on l'avait portée à 10 000 € parce qu'en années Covid on n'a pas organisé le national bouliste ce qui nous avait permis d'économiser 7 000 €. Pendant deux années il n'a pas été organisé. Ces 7 000 € on les avait ventilés sur d'autres associations. L'an dernier on n'a pas donné la subvention à l'association bouliste parce qu'elle avait perçu il y a deux ans les 7 000 € et elle n'avait pas organisé le national. Cette année on souhaitait, nous comme eux, que le national bouliste soit encore organisé, tout simplement parce que c'est une manifestation de prestige sur Saint-Maximin qui existe depuis plus de 25 ans maintenant et donc on a remis les 7 000 € et donc on est revenu à une subvention réduite pour l'association des commerçants. De plus, concernant les commerçants, il faut savoir que la grande proportion des manifestations qui sont organisées dans l'année dans le centre-ville ne sont pas financées par l'association des commerçants – donc par la mairie directement puisque dans tous les cas c'est nous qui payons – mais est organisée par le service évènementiel de la mairie et nous veillerons à ce qu'il y ait un maximum d'animations qui soient encore organisées dans le centre-ville.

Le conseil municipal procède au vote de l'amendement qui est rejeté

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Je pense que ce budget reflète parfaitement votre politique. Il essaie de cacher la réalité des choses, de faire croire à une politique volontariste, généreuse, tout en cachant la poussière sous le tapis. La poussière en question ce sont les résultats qui reposent sur des restes à réaliser que vous aurez beaucoup de mal à réaliser, justement. La cession d'un terrain pour 1 400 000 €. On se demande que fera le futur acheteur avec un terrain dont la constructibilité est remise en cause par le gel des

permis. Des subventions pour 2 500 000 € dont vous ne nous avez jamais transmis les notifications que je vous ai encore demandées avant ce conseil et j'ai toujours rien là-dessus. Des restes à réaliser d'emprunt de 2 000 000 € donc les mêmes que vous avez déjà inscrits l'année dernière. Bref, permettez-moi de douter de la réalisation de ces recettes. Le doute est d'ailleurs d'autant plus justifié Îorsqu'on compare ce que vous affichiez en résultat 2021 au moment du vote de budget 2022 et ce que le compte administratif a fait apparaitre, à savoir un déficit aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Nous attendons avec impatience le compte administratif 2022 qui sera le moment de vérité sur vos résultats. Ce que nous constatons aussi mais sans surprise aucune, c'est que le matraquage des contribuables et usagers Saint-Maximinois se poursuit : + 870 000 € de fiscalité locale, 18 % d'augmentation des redevances pour le périscolaire, 27 % d'augmentation pour les amendes de stationnement, 70 % d'augmentation de la taxe locale sur la publicité extérieure grâce à votre nouveau dispositif, les commerçants apprécieront. Dois-je vous rappeler, Monsieur le Maire, que les salaires, depuis l'année dernière n'ont augmenté que de 3 à 4 %, vous l'avez même cité dans l'augmentation de la masse salariale de vos employés donc des taux d'augmentation nettement inférieurs aux augmentations de tarif de fiscalité que les Saint-Maximinois vont subir. Au niveau des dépenses de fonctionnement on remarque des choses un peu étranges ; une baisse de 20 % des frais de maintenance, une baisse des frais de nettoyage de 17 %, même chose pour les services extérieurs. Comment comptez-vous réaliser ces économies? Avez-vous renégocié les marchés ou alors comme l'année dernière avec la salle des fêtes vous avez résilié des marchés de maintenance nécessaires au bon fonctionnement des équipements? Aussi, je vous rappelle la règle de sincérité budgétaire, vous n'inscrivez pas l'amende pour manque de logements sociaux de près de 300 000 € alors que vous n'avez aucune notification d'exonération qui vous permet de vous soustraire de cette amende et le simple fait de demander l'exonération n'est absolument pas un gage de réussite. En ce qui concerne les investissements, on aurait apprécié une présentation par programme afin qu'on puisse savoir combien vous coûte chaque projet et où en est dans sa réalisation. Le contribuable mérite sans aucun doute de connaître le montant exact du coût des nouveaux stades, par exemple. D'autres investissements méritent aussi d'être précisés donc vous avez dit que c'est un budget généreux pour les enfants qui auront des jeux mais manifestement pas de chauffage dans les écoles, en tout cas ce qui apparait dans votre budget en investissement dans les écoles c'est 57 000 € donc quelle est la nature exacte de cette dépense ? Ne pensez-vous pas, au vu de l'état de nos écoles, qu'un investissement plus conséquent aurait été le bienvenu? Les travaux sur la voirie communale porteront sur quelles rues et quels secteurs? Nous sommes étonnés aussi de constater que vous n'en êtes qu'au stade d'étude pour l'îlot Bidouré qui est une verrue dans notre centre-ville et dont il faut se débarrasser d'urgence. Quels ont été vos avancées sur ce dossier depuis trois ans ? Enfin, on ne peut que vous féliciter de reporter votre projet d'université du temps libre pourtant annoncé lors de vos vœux, dans votre éditorial du Saint-Maximinois du mois d'avril et, plus inquiétant, dans le rapport d'orientations budgétaires qui doit correspondre au budget. Mais rassurez-vous, Monsieur le Maire, pour une fois que votre incohérence profite aux Saint-Maximinois en économisant leur argent plutôt que de le dilapider, nous n'allons pas vous reprocher cet abandon. En revanche, on aurait bien aimé voir dans ce budget des crédits pour la création du refuge animal promis en grande pompe avant votre élection, pour la remise en état des routes et voies communales, pour l'équipement des écoles, pour la création de salles couvertes pour les sports qui manquent de créneaux, dans les gymnases... autant de projets sacrifiés à l'autel de vos lubies personnelles qui ne verront certainement jamais le jour durant votre mandat. Enfin, comment ne pas mentionner les subventions aux associations qui sont toujours distribuées en toute opacité, sans commission préalable, sans critères objectifs, sans explications. C'est donc ça la démocratie que vous appeliez de vos vœux durant les nombreuses années passées dans l'opposition? Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers de la majorité, nous voterons contre ce budget.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Une nouvelle fois je suis obligé de constater que nous sommes dans l'illégalité dans le sens où vous violez l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales. Que se cache-t-il derrière cela? Tout simplement ça vous impose chaque année, avant l'examen du budget, la communication aux conseillers municipaux de l'état des indemnités versées de toutes natures aux élus et au titre de tout mandat et fonction. Cette absence de transmission est d'autant plus incompréhensible que la charte morale et éthique de la majorité municipale prévoit dans son septièmement la mise en ligne de ce document accompagné d'indication des présences en réunion du conseil municipal. Où en sont ces engagements éthiques, mes chers collègues de la majorité? En outre, le droit à l'information aurait voulu que nous disposions des éléments généraux sur l'exercice précédent lors du débat sur le rapport d'orientations budgétaires ou pour le moins que nous ayons adopté dans cette séance 2022 les comptes 2022 avant de voter le budget comme l'ont fait cette année certaines communes à lire Var Matin d'hier notamment. On ne peut pas décider en toute connaissance de cause du budget sans tenter d'analyser les éléments essentiels de ce qu'a été 2022 et nous ne pouvons pas le faire. Nous ne pouvons tirer des enseignements que des seuls résultats cumulés. Le résultat cumulé en 2021 était de 8 600 000 €, ce montant ne correspondait pas à une réalité car il comportait 4 000 000 € d'emprunt pour des dépenses de l'exercice suivant auxquelles s'ajoutait la dette due à la Communauté d'Agglomération dans le cadre du transfert de compétences sur l'eau qui n'avait pas été mandatée ni provisionnée. En 2022, à la fin de l'exercice, le résultat cumulé est réduit de 3 500 000 € et comprend donc 1 450 000 € de vente de nos biens communaux restant à réaliser comme ça vient d'être souligné et comme l'année précédente il y a encore un reliquat de 2 000 000 € d'emprunt à recevoir qui en fait concernent des travaux qui vont avoir lieu en 2023.

Conclusion, à 50 000 € près notre résultat cumulé se situe dorénavant dans le monde virtuel fantasmé par les auteurs de ce budget. C'est le résultat de l'entêtement à mener une opération mal montée financièrement et d'une envergure qui dépasse les capacités d'une ville de notre taille. A titre d'exemple, notre ville de 18 000 habitants a une section d'investissement totale de 13 000 000 € alors que Draguignan pour 40 000 habitants en a une de 14 000 000 €. Qui plus est, on apprend page 111 qu'il a été décidé le 13 janvier 2023 la réalisation de la ligne de trésorerie de 1 000 000 €. Ce n'est pas seulement le résultat cumulé qui est virtuel mais aussi la trésorerie. C'est comme si nous allions acheter notre baguette de pain à crédit. Voilà donc le panorama qui est le nôtre pour 2023 et qui contraint le projet de budget. Sur les recettes : avec les taux votés les seules recettes fiscales vont s'accroitre de près de 1 000 000 €. La taxe locale sur la publicité extérieure passe de 60 000 € à 100 000 € malgré que le règlement municipal qui fixe les conditions et les tarifs n'ait toujours pas été proposé à la délibération du conseil municipal. C'est mettre la charrue avant les bœufs en considérant que le conseil municipal n'est que la chambre d'enregistrement des volontés du maire. Les recettes ne sont pas seulement fiscales mais elles proviennent aussi des services avec notamment ce qui est lié à l'automobile. Dans ce domaine encore plus que pour les taxes foncières le mot d'ordre n'est pas à la retenue. Le stationnement passe de 146 000 € à 272 000 €. Le forfait post-stationnement nous venant des contraventions passe de 55 000 € à 70 000 €. Au total le stationnement c'est 141 000 € de plus qu'en 2022, soit 342 000 € en 2023. Mais ce n'est pas tout puisqu'en recettes d'investissement on trouve les 150 000 € pour les amendes de police et de radars. Donc l'automobile apporte près de 500 000 € de recettes en 2023 et élément de contextualisation : rien n'est prévu au budget pour favoriser les circulations douces décarbonées pas plus que de projet d'amélioration de la circulation. En recettes il y a aussi des impasses, notamment celles qui consistent à maintenir au même montant le produit de la taxe sur les droits de mutation comme si les transactions ne s'étaient pas rétrécies avec le renchérissement du taux des prêts. Pour en finir sur les recettes, je parie qu'on va voir apparaitre dans un modificatif budgétaire prochain une autre tranche de vente de biens communaux.

Venons-en aux dépenses, domaine de prédilection des impasses et de l'opacité qui président la gestion de cette ville. Sur les impasses, la plus évidente c'est celle des plus de 300 000 € d'amende

pour non-réalisation de logements sociaux au motif qu'un recours gracieux de circonstance a été exercé auprès de Monsieur le Préfet, comme l'année dernière, alors que ce dernier agit en fonction d'une consigne donnée par le Gouvernement. Gageons que ce recours, comme celui de l'année dernière, sera rejeté. Cette impasse met en mal le principe de prudence et rend insincère ce budget. Venons-en à l'opacité ; premièrement sur la politique sociale, elle est évacuée par une ligne, celle de la dotation au CCAS, à lui de fixer la politique sociale et de financer les associations de solidarité sans que le conseil municipal ne soit mis en mesure de définir des objectifs ou d'en valider. Par ce biais le conseil municipal n'est plus qu'un pourvoyeur de fonds. C'est d'autant plus que grave que cette opacité est renforcée par l'absence totale de retours par le maire à destination du conseil municipal sur les rapports de gestion et d'activité du CCAS. Par ailleurs, on peut aussi se poser la question de la légalité d'une subvention de cette nature. Il s'agit dans ce cas d'une subvention en cascade. En l'absence de convention entre la Commune et le CCAS fixant la répartition et les bénéficiaires, ce procédé est interdit par l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales. Sur le fonctionnement, notre collègue Nicolas SAETTLER vous a demandé le 31 mars qu'en vertu du droit à l'information il souhaitait recevoir une note avant la réunion du conseil municipal donnant les détails concernant le chapitre 65888 page 39 du budget primitif. L'intitulé de ce chapitre s'appelle « Autres » n'étant pas explicite le montant état élevé, 890 000 €, et en forte augmentation car il était de 743 000 € en 2022. Là, sur ce chapitre « Autres », on a donc une somme qui ne va pas loin d'avoisiner 1 000 000 €, ce qui est quand même énorme, sans aucune information. Tout comme nous, il attend encore ces informations. Sur les dépenses d'investissement l'opacité est élevée au rang d'art. Je cherche encore le budget pour les études correspondant à la rénovation énergétique des bâtiments communaux et plus particulièrement des écoles qui, aux dires du Sénat, est le défi majeur des communes de France pour les années à venir. Outre cela, les informations sur la localisation et la nature des travaux d'investissement sont évacués en une demi-page sur la synthèse. Une demi-page pour 6 000 000 € de dépenses d'investissement en 2023, soit une ligne d'explication pour 400 000 €. Cela montre le niveau de considération à l'égard du conseil municipal. En définitif ce projet de budget, insincère et imprudent, porte atteinte au droit d'information des élus qui ne disposent pas des informations suffisantes permettant d'apprécier son sens, sa portée et sa validité. En conscience et en responsabilité le groupe Démocratie et Transparence pour Saint Maximin ne peut que le rejeter. Je doute d'ailleurs, tant sur la forme que sur le fond, de la légalité de ce budget. Bien sûr vous allez encore me redire que je n'ai qu'à aller au tribunal et je devrai faire face personnellement au coût d'un avocat pendant que vous feriez payer le vôtre par la Communauté.

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Je vais dans un premier temps exprimer ce que je souhaitais exprimer en préalable de ce conseil c'est-à-dire l'entrave au droit d'expression de l'opposition. Nous avons constaté lors de la distribution du dernier Saint-Maximinois que la tribune que nous avions adressée au service communication le 30 mars, donc dans les délais, ne figurait pas et figuraient simplement quelques mots laconiques : « Non transmis. » Ce n'est pas la première erreur qui concerne nos publications ; dans l'édition papier de décembre notre rubrique était parue sous l'intitulé de « Réussir ensemble Saint-Maximin ». Une erreur peut être excusable. Deux, cela commence à faire beaucoup et cela peut être considéré maintenant comme une entrave au droit d'expression de l'opposition. Cette attitude ne nous surprend pas outre-mesure vu l'intérêt que vous portez à la démocratie et aux droits que vous bafouez sans arrêt. Alors quand il s'agit bien sûr de rétablir certaines vérités ou de montrer à quel point vous nous racontez des mensonges cela, bien évidemment, ne plait pas. Nous demandons en conséquence à Monsieur le Maire de réparer cette erreur et de diffuser par tous les moyens mis à sa disposition la tribune du groupe USM pour le Saint-Maximinois. Voilà pour le préalable. Maintenant, passons au budget.

Votre proposition de budget primitif, Monsieur le Maire, ne porte aucune ambition pour notre ville même si on nous fait une liste à la Prévert d'un certain nombre de petites réalisations. Votre

proposition ne prête aucune attention aux attentes légitimes des Saint-Maximinois et votre proposition ne répond en rien aux conditions d'exercice de leur travail des employés municipaux. Personne n'ignore que le pays traverse une période de défiance aux élus mais personne n'ignore que les gens s'inquiètent aussi pour leur avenir. Certains même pour le simple lendemain, c'est ce que nous avions voulu démontrer avec notre amendement. Comme évoqué en juin 2022 lors de votre compte administratif puis le 27 février dernier lors du débat d'orientations budgétaires nous sommes préoccupés par la trajectoire financière de la Commune et nous pensons, Mesdames et Messieurs, qu'il faudra prendre très objectivement conscience de la situation financière de notre Collectivité. Afin de ne pas vous assommer de chiffres je vais simplement faire référence au dernier BP en les comparant et voir ce qu'il en est aussi de l'exécutif comptable que vous nous avez présenté.

Monsieur le Maire vous faites preuve d'un satisfecit, là dans le conseil municipal mais aussi sur les réseaux sociaux, de ne pas avoir augmenté nos impôts. Mensonge puisque vous profitez largement de la hausse des bases décidée par l'Etat, on l'a vu et largement vu. Mensonge puisque vous avez alourdi notre dette; au 1er janvier 2023 l'encours est de 13 819 570 € mais vous ne dites pas aux Saint-Maximinois qu'entre le BP 2022 et le BP 2023 vous avez alourdi cette dette de 62,5 %. La dette étant une charge financière permettez-moi de vous rappeler que les collectivités sont financées par l'impôt donc vous ne pouvez pas dire que vous n'avez pas augmenté les impôts. Et plus que ça, vous avez obéré le budget pour 40 ans. Je formule à nouveau la remarque, s'agissant du calendrier budgétaire proposé par la municipalité, car il me semble plus opportun d'approuver le compte administratif et le compte de gestion avant le vote du budget permettant ainsi de consolider les chiffres du BP et de ne pas faire des extrapolations ou des visions qui, ensuite, ne correspondent à aucune réalité. Je me contenterai donc des éléments des BP précédents parce que nous ne connaissons pas le détail du compte administratif bien évidemment. Si on compare les résultats 2021 - et ça vient d'être rappelé - et le résultat 2022 il y a une chute de 514 000 €, c'est assez préoccupant. On a aussi bien évidemment constaté au compte administratif 2021 que les dépenses de fonctionnement étaient supérieures aux recettes. Dans l'attente du vote du compte administratif nous ne pouvons que nous interroger plus encore en se référant à l'atterrissage de 2021 qui comme nous venons de le dire était bien négatif. Nous sommes donc impatients d'analyser la répartition des 16 600 000 € de dépenses de fonctionnement et de comprendre les 17 870 000 € de recettes de fonctionnement que vous mentionnez en page 6 de votre BP. A date je ne vois pas d'autre explication qu'une réalité des prévisions de reversement de l'Etat à la hausse, ça c'est bien de l'impôt, sans doute l'inflation. Alors Monsieur le Maire va encore répondre que nous n'y comprenons rien, que tout va bien, que les mauvais résultats sont de la faute de l'Etat, de l'inflation, de l'Ukraine, de l'Agglomération, de je ne sais quoi encore. Mais revenons un peu sur les recettes de fonctionnement. Pour 2023, le montant attendu de la fiscalité directe est en très forte augmentation: 5,23 %. L'inflation, et nous l'avons vu par rapport à notre amendement si préjudiciable aux contribuables, vous donne un sérieux coup de pouce dans le budget mais vous refusez obstinément d'aider vos administrés. Est-ce que vous pourrez dire que l'Etat, encore, n'est pas au rendez-vous ? Sans doute non. Que le coût de l'énergie, de l'électricité, des combustibles s'envole? Là encore non. Si nous prenons les comptes afférents, 60612 et 60621, dont tout le monde parle bien sûr en ce moment, ces deux comptes illustrent votre méthode par rapport aux prévisions 2022 et sans connaître la réalité du compte administratif, ces deux comptes sont minorés de 7,21 % quand l'Etat, lui, annonce une inflation de 5 %. Allez comprendre.

Donc votre budget s'équilibre en trois actes : d'abord, comme nous venons de le voir, en faisant de la dette, puis en minorant les prévisions de dépenses. Les charges à caractère général passent ainsi de 5 024 000 € à 4 680 000 € en 2023, un coût de rabot de 6,7 % à mettre en corrélation avec l'inflation annoncée. Epatant.

Enfin, comme cela ne suffit pas, Monsieur le Maire dégrade les services à la population. Si je prends le chapitre 12, les charges de personnel, vous tenez votre promesse annoncée dans le ROB et après avoir massivement recruté en 2022 vous renvoyez chez eux 34,54 équivalents temps plein en nous

expliquant que vous veillez à ne pas altérer les services proposés à la population et que vous prenez en compte les aides qui ne sont pas données par l'Etat, etc., etc. Assez culotté car en plus de ce que nous vous avons rappelé sur la fiscalité nous venons d'apprendre que la DGF qui sera versée à la Commune est en augmentation. Pas la DSU, la DGF. Quand les gens descendent dans la rue manifester leur angoisse, Monsieur le Maire, vous, vous y renvoyez plus de 34 d'entre eux. En un an vous avez supprimé 12,5 % des effectifs de la Collectivité. « Une réorganisation des services », dites-vous, la charge des 34 employés en moins répartie sur le personnel restant. Quelle humanité. Alors combien de temps laisserons-nous Monsieur le Maire pratiquer cette politique de la précarité, cette politique de l'endettement, cette politique du mensonge ? Chers collègues de la majorité je

vous pose la question.

Si l'on poursuit sur la section d'investissement, je disais en propos liminaire que nous attendions un peu, dans ce budget, d'écoute, d'empathie, un avenir pour Saint-Maximin. Monsieur le Maire vous dépensez beaucoup d'argent pour des projets d'équipements qui ne répondent en rien aux attentes de la ville. Vous n'écoutez personne. Pire, vous n'entendez personne. Le projet Clos de Roques bénéficie pour l'essentiel des subventions acquises sur la mandature précédente et en aucun cas de ce que vous avez pu récupérer. Il est dénaturé, minimaliste, laisse en attente beaucoup de désirs du monde associatif. Vous avez parlé de 3-4 associations, mais qu'en est-il de tous les autres qui sont laissés à la rue et qui auront toujours des problèmes pour exercer leurs sports, entre autres. Petite remarque à ce propos Monsieur le Maire, vous ne trouvez pas trace des documents que nous vous demandons de communiquer aux Saint-Maximinois, notamment sur la valeur du foncier du Clos de Roques ou sur les études de sols mais vous avez retrouvé, heureusement, les arrêtés attributifs de subventions que nous avions captés. Bon, mauvais esprit quand tu nous tiens. Pour les autres investissements ils concernent pour beaucoup des projets de la précédente municipalité, vous les reprenez à votre compte. Le chœur de la basilique, l'OPÁH-RU... encore des subventions que nous avions réussi à capter. Lors des derniers conseils municipaux nous nous sommes faits les rapporteurs de l'inquiétude de la population en proposant une diminution de la pression fiscale. Nous avons aussi relayé les préoccupations légitimes des commerçants du centre-ville qui souhaitent une discussion sur le plan de circulation et les conditions de réouverture de la place Malherbe. Eh bien vous répondez que la place Malherbe, par exemple, a été conçue comme un espace piéton et par conséquent qu'elle est non carrossable. Nouveau mensonge. Chers collègues je vous invite à consulter la page 45 du CCTP du marché des travaux n°2017TIC21 conclu avec la société SOGEV en 2017 et qui mentionne que les 5 418 m² de la place sont carrossables. Les pavés ont été posés sur 20 cm de béton, le classement de la voie est T2 avec un trafic moyen journalier de 300 poids-lourds. Si ce n'est pas carrossable, ça... Quelques jours plus tard, Monsieur le Maire, vous ne reculez devant aucun mensonge et vous indiquez qu'USM serait responsable des problèmes de délivrance des autorisations d'urbanisme à la Préfecture. Cela daterait de 2015. Un peu de sérieux. Je vous rappelle que vous et les membres de votre groupe d'opposition avez voté toutes les délibérations concernant l'eau, l'assainissement, la convention de délégation à la CAPV entre le 27 janvier et le 5 mars 2020. Chers collègues vous trouverez toutes ces délibérations et l'ensemble des programmes de travaux qui avaient été adoptés avec le schéma directeur d'assainissement approuvé par le conseil municipal. Ces programmes de travaux répondaient également aux orientations de l'agence de l'eau avec laquelle nous entretenions des relations. Je vous invite à vous rapprocher des services de la Commune pour avoir connaissance de ces documents administratifs car, Monsieur le Maire, nous ne sommes pas partis avec les archives de la Commune. Dans ces dernières vous trouverez également, et pour chaque année, dans les budgets primitifs, les comptes administratifs, le détail de tous les programmes de travaux que nous avons réalisés accompagnés financièrement par nos partenaires institutionnels. Vous trouverez notamment les programmations pluriannuelles prévues à compter de 2020 que vous avez stoppées net. Vous y trouverez aussi les délibérations votées des provisions pour risques dont je vous parlais en préalable et qui sont suite aux contentieux avec TRANSALP et TCM. Ces deux provisions avaient été faites en 2019, ont été passées en vote au conseil municipal. Elles ont disparu depuis du budget, je voudrais savoir pourquoi. Mais donc elles étaient provisionnées et vous n'êtes pas aux abois pour payer ces contentieux.

Monsieur le Maire, vos problèmes ne concernent pas la municipalité précédente, ils sont le seul choix de votre politique, le seul choix d'arrêter tous les travaux, que ce soit réseaux d'eau potable, usée... Mettre fin à la délégation avec l'Agglomération et ne rien proposer d'autre qu'un immobilisme affligeant depuis trois ans. Quand on ne fait rien depuis trois ans, c'est sûr qu'on peut avoir des problèmes. Vous ne perdez aucune occasion de faire des effets médiatiques, vous vous défaussez sur tous les autres. Comble de la mauvaise foi, vous vous présentez maintenant comme le grand défenseur de l'environnement mais, Monsieur le Maire, savez-vous que la Commune n'exerce plus la compétence ? Quant à vous, force est de constater que compétences vous n'en montrez guère. Chers collègues je laisse à votre conscience pour le vote du budget qui nous est proposé et surtout quant au choix pour suivre ou non cette politique qui isole chaque jour un peu plus Saint-Maximin et qui ne nous laisse pas la voix au chapitre.

Intervention de Madame Hélène NICOLAS

Je souhaite intervenir sur le domaine du scolaire. Je m'associe au nom de Michèle VENET pour les questions et les constatations suivantes et on les pose donc à Madame l'adjointe au scolaire :

- Dans la section fonctionnement les fournitures scolaires ont un budget sérieusement diminué. En 2021 le budget des fournitures scolaires 6067 était de 69 222 €, en 2022 le budget diminue page 37 et passe à 66 994 €, et non pas 67 994 € comme il était écrit dans le budget 2023, pour finalement en 2023 compte 6067 page 37 tomber à 64 715 €, soit une baisse de 6,5 %. On sait parfaitement que les prix des fournitures ont augmenté et continuent d'augmenter. Nous avions d'ailleurs voté une délibération autorisant les fournisseurs à augmenter leur tarification pour prendre en considération la hausse des prix des matières premières en décembre 2022. Il s'agit de la délibération 95 de décembre 2022. Ce n'est pas un signe encourageant quand on diminue les budgets de fonctionnement concernant la scolarité des enfants de Saint-Maximin. Il est regrettable que la municipalité ne fasse pas une priorité des conditions matérielles d'apprentissage des enfants de la Commune.
- Dans la section investissement : lors de la commission finances du 27 mars dernier, Monsieur le Maire vous nous avez annoncé entre autres un budget d'environ 400 000 € pour des travaux sur les écoles. Notamment vous avez évoqué pour l'école Paul Barles le remplacement des deux chaudières qui sont défectueuses par quatre chaudières, un projet d'agrandissement de la cantine, le projet de revégétalisation de la cour de l'école. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette annonce car les écoles ont un besoin criant de rénovation et de mise en sécurité des locaux. L'école Paul Barles est une école particulièrement impactée dans ses conditions de fonctionnement par l'accueil toute l'année du centre de loisirs les mercredis et à chaque vacance scolaire, ainsi que par la localisation au sein de cette école d'autres actions qui n'en facilitent pas la gestion. Or à la lecture du budget primitif 2023 nous ne trouvons pas toutes les lignes budgétaires correspondantes. Nous retrouvons bien page 56 aux postes «Constructions» et «Autres immobilisations corporelles » au titre de la restauration scolaire un montant de 57 930 €, à la page 24 à la section investissement au poste « Constructions » le montant est de 0 € pour les écoles maternelles et élémentaires et au poste « Autres immobilisations corporelles » il est inscrit 3 768 € pour les maternelles, 1 992 € pour les élémentaires et 3 490 € pour les services communs. Si l'on fait le calcul, 3 768 + 1 992 + 3 490 nous arrivons à 9 250 €, et 9 250 € + 57 930 € pour un total de 67 180 €. Nous sommes donc bien loin des 400 000 € annoncés pendant la commission finances mais il y a sûrement des informations que nous n'avons pas lues. Et pour finir pour mémoire en 2022 il était inscrit 16 559 € de « Constructions » et «Autres immobilisations corporelles» pour les maternelles, 129 771 € pour les élémentaires et 66 000 € pour la restauration scolaire soit un total de 212 330 €. Donc il y

a une différence qu'on aimerait comprendre.

Intervention de Monsieur le Maire

Madame NICOLAS nous sommes en conseil municipal pour nous prononcer sur l'ensemble du budget. Si on faisait la même chose sur l'ensemble des opérations qui sont là dans le budget on en aurait pas assez de 24h. On a une commission des finances qui a été réunie où on a présenté les éléments. Dans le cas de la commission des finances on peut faire venir les services, on peut regarder le détail de chacun des montants qui sont mentionnés. Ce n'est pas le cas ici au conseil municipal, moi je n'ai pas une pile de dossiers pour regarder précisément ce qu'il en est. Ce que je peux vous dire c'est qu'on a engagé le remplacement des chaudières de l'école Paul Barles, l'agrandissement de l'école Paul Barles pour la cantine et la végétalisation, également, de la cour de l'école Paul Barles pour laquelle nous attendons de savoir quelle sera la répartition entre ce qui est pris en charge par l'Etat, ce qui est pris en charge par la Commune et les subventions qu'on peut avoir là-dessus. Voilà où on en est par rapport à cet ensemble de travaux qui vont être réalisés en investissement. Pour tout le reste, pour le fonctionnement ou autre moi je vous invite à ce momentlà à ce qu'il y ait une réunion de la commission des affaires scolaires pour regarder précisément le détail de tout ça.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Alors le budget que vous nous présentez là il est faux. On ne veut pas voter décemment quelque chose qui n'est pas exact et qui ne correspond pas à la réalité.

Intervention de Monsieur le Maire

Ça fait trois ans que nous sommes élus, ça fait trois ans que vous nous promettez la catastrophe, les budgets sont terribles, on ne finira pas l'année, les impôts vont exploser. Force est de constater qu'au bout de trois ans non seulement ça n'est pas le cas mais en plus on vous présente un budget qui est un des plus exemplaires que l'on peut présenter en France c'est-à-dire comme toutes les communes au mieux on ne touche pas les impôts. Voilà où on en est aujourd'hui.

Non seulement vous nous dites depuis trois ans : on ne va pas passer l'année, ça va exploser, c'est la catastrophe mais en plus en même temps vous avez le culot de nous dire « il va falloir baisser les impôts et prélever 1 000 000 € de moins » alors qu'en même temps vous nous dites « on n'y arrive plus tout est catastrophique ». En fait la seule chose que je constate c'est que vous marchez tous dans un couloir, ou plutôt dans plusieurs couloirs parallèles au bout desquels il y a écrit « pouvoir » et vous êtes prêts à tout pour essayer de vous attirer tous les pouvoirs.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Vous divaguez complètement là Monsieur DECANIS on est sur quelque chose de concret, on veut savoir ce qui est prévu dans le budget.

Juste pour information pour les conseillers de la majorité page 45 de la maquette budgétaire vous avez par fonction les depenses d'investissement. Regardez ce qui est inscrit vous avez 70 000 € pour les écoles, pas 400 000 €, c'est écrit noir sur blanc et pensez un peu à quoi vous donnez votre vote.

Intervention de Monsieur Sébastien LACOFFE

Je me permets de parler parce que je vais me positionner en tant que concitoyen et pas en tant qu'élu. Il y a des choses que je ne comprends pas bien, peut-être que je n'ai pas la maturation d'esprit pour comprendre mais d'un côté on dit que la municipalité - si j'écoute ce que dit l'opposition - est en déficit, de l'autre côté on demande une baisse des impôts, alors du coup on se remet un peu plus en déficit. Je vais juste me dire que là je ne comprends pas, mais ce n'était pas pour ça que je voulais intervenir. Je voulais intervenir par rapport aux écoles.

On a travaillé ensemble sur le dossier des écoles pendant longtemps, aujourd'hui je travaille avec Sophie dessus. Ça fait une dizaine d'années que je suis les conseils d'école, c'est la première année que tous les conseils d'école ont été positifs, où on a eu des retours de tous les directeurs et des parents d'élèves qui disaient que finalement tout ce qui avait été mis en place et tout ce qui avait été dit pendant les précédents conseils d'école avaient été mis en place et les travaux avaient été effectués. Donc j'invite ceux qui peuvent dire ou ceux qui veulent dire quoi que ce soit là-dessus à se rendre auprès des écoles et à venir avec nous interroger les directeurs d'école.

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2023 pour le budget principal de la Commune, établi par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions, lequel budget s'équilibre en dépenses comme en recettes pour se décomposer comme suit :

Propositions pour l'exercice 2023

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 846 242,88 €	18 846 242,88 €
INVESTISSEMENT	13 498 473,87 €	13 498 473,87 €
TOTAL	32 344 716,75 €	32 344 716,75 €

Amendement déposé par le groupe « Démocratie et Transparence pour Saint Maximin » : « Budget primitif »

Il est proposé de reconduire pour 2023 le montant de la subvention votée en 2022 à l'Association Saint-Maximinoise des Commerçants et Artisans soit 10 000 €uros.

Par voie de conséquence le crédit proposé à l'article 65748 « Subventions au fonctionnement des autres personnes de droit privé » qui était

budgété en	2022 à 407 165 €
et initialement proposé par M. le Maire pour	2023 à 396 749 €
est donc porté pour	2023 à 403 749 €.

Afin de satisfaire aux conditions d'équilibre budgétaire,

le crédit proposé à l'article 6251 « Voyages, déplacements et missions » qui

	J G 1	7
était budgété en		2022 à 15 661 €
et initialement proposé par M. le I	Maire pour	2023 à 30 855 €
est ramené pour		2023 à 23 855 €

Exposé

Dans cette période de tensions économiques qui entrainent des difficultés pour tous et en particulier pour les commerçants et artisans de notre ville, il n'apparait pas opportun de réduire notre soutien à l'association des commerçants et artisans, acteur indispensable de l'animation de notre ville et soutien de nos commerçants et artisans. De même, au moment où chacun est confronté au renchérissement des prix et obligé de réduire son train de vie, il est tout autant inopportun de quasiment doubler les dépenses de voyages et de déplacements des élus et cadres de la commune.

Suite à la demande du tiers des membres présents, il est procédé au vote de l'amendement à bulletin secret.

Pour: 13 Contre: 18 L'amendement est rejeté par 13 voix pour et 18 voix contre.

La délibération initiale est ensuite soumise au vote. A la demande du tiers des membres présents, il est procédé au vote de la délibération à bulletin secret.

Pour: 16
Contre: 13
Abstention: 1
Nul: 1

Le conseil municipal:

- APPROUVE le projet de budget primitif de l'exercice 2023 pour le budget principal de la Commune.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

130 - PROVISION POUR CREANCE DOUTEUSE 2023

Intervention de Monsieur Jacques FREYNET

Je suis surpris quand j'entends la présentation du budget il semble que les équipes municipales précédentes n'aient pas fait grand-chose. Je me permettrais de vous rappeler qu'en douze ans ce qui a été fait sur la Commune de Saint-Maximin : il a été fait une station d'épuration dont 16 000 équivalents habitants, il avait été fait une crèche, un EHPAD, un stade de rugby, un pôle culturel en plein centre-ville, un parking Simone Couture, une déviation que tout le monde apprécie malheureusement parfois elle est bouchée, les chemins pour un budget annuel de 400 000 €, la réfection du monument aux morts, la réfection de la place Malherbe et tout cela en refaisant les réseaux en sous-sol eaux et humides. Ça c'est les principaux travaux qui avaient été réalisés sur les deux mandats précédents, et tout cela sans dégrader les finances de la Commune. Par contre vous avez supprimé le complexe sportif, un vrai complexe sportif avec un stade et des tribunes, un bâtiment pour du basket, du hand, une salle de judo, une salle de rugby, une salle de judo, d'aikido, salle de danse etc. Vous avez supprimé par la même la piscine qui était financée par l'Ágglomération et enfin vous avez supprimé la création du CIAP, qui était financée aussi par l'Agglo et qui aurait permis un rayonnement sur le coin. Tout cela est bien dommage. Et moi j'espère que l'équipe municipale en place, et je souhaite de tout cœur, que vous réalisiez le quart de ces travaux dans les six ans ou les trois ans qui restent et là, ça serait parfait pour les Saint-Maximinois et les Saint-Maximinoises.

Intervention de Madame Blandine GOMART-JACQUET

Je vous remercie, Monsieur FRE YNET pour cet inventaire de ce qui a été fait, pas fait, de ce que vous avez fait, mais nous, je vous rappelle quand même quand vous parlez du complexe sportif, j'ai l'impression qu'il y a des tribunes qui ont poussé, qu'il y a un gazon aussi qui a été mis en place, donc au niveau du complexe sportif je crois qu'on a déjà quand même fait pas mal de choses et qu'au niveau de la piscine je vous rappelle que c'est l'Agglo, ce n'est pas nous. En tout cas, votre intervention elle était relative à la délibération précédente, donc on en revient à

la délibération que Monsieur BETRANCOURT vient de lire.

Intervention de Monsieur Sébastien LACOFFE

Je ne remets pas du tout en cause ce qui a pu être fait par la municipalité précédemment. Or, je vais reparler des écoles puisque on en parle avec moi, c'est mon domaine avec Sophie.

La chaudière qui est en panne à Paul Barles est en panne depuis 10 ans, presque. Ça fait 10 ans qu'on la répare tous les ans avec des petits bouts de chandelle.

Ça fait 10 ans qu'on aurait pu la changer, ça fait 10 ans qu'on aurait pu faire des travaux nécessaires

pour boucher des fuites qui sont sur le toit qui, du coup, s'infiltrent dans l'école.

Nous avons réalisé et entrepris ces travaux cette année, donc encore une fois, on ne remet pas en cause ce qui a été fait précédemment par la municipalité parce qu'effectivement, vous avez fait des choses, mais il faut aussi reconnaître que depuis, nous aussi on en a fait.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Monsieur LACOFFE, si vous saviez lire un budget, vous auriez vu constater qu'il y a 70 000 €, pas plus, d'investissement pour les écoles, cette année.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal:

- de constituer une provision semi-budgétaire pour créance douteuse d'un montant de 24 000,00 €, sachant que les crédits sont prévus au compte 6817 du budget de la commune (mandat d'ordre mixte).

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Blandine GOMART-JACQUET, 1ère adjointe

Madame la Présidente entendue

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

 AUTORISE Monsieur le Maire constituer une provision semi-budgétaire pour créance douteuse d'un montant de 24 000,00 €, sachant que les crédits sont prévus au compte 6817 du budget de la commune (mandat d'ordre mixte).

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

131 - REPRISE SUR LA PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUE SUITE AU CONTENTIEUX COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME / SOCIÉTÉ TRANSALP

Intervention de Monsieur Claude BETRANCOURT

La délibération 131 est une reprise sur provision, puisqu'on a parlé de provision précédemment. C'est un exemple de reprise sur provision en semi budgétaire pour risque suite au contentieux de la Commune de Saint Maximin par rapport à la société TRANSALP. Et là on retrouve donc la situation qu'on avait évoquée précédemment puisque à l'heure actuelle il y a eu une délibération le 12 avril 2019 qui prévoyait une provision pour risques et charges à hauteur de 50 639 €. Cette délibération, qui avait été prise à ce moment-là, correspondait à la somme requise par la société TRANSALP au titre du préjudice subi suite à l'éviction de cette société de la procédure d'attribution du marché d'aménagement de l'aire de jeux, justement, du Jardin de l'Enclos et donc ça correspondait au montant des frais engagés par cette société pour préparer et présenter sa candidature et au montant des frais au titre de l'article dont je vous fais grâce. La décision de la Cour administrative d'appel est récente puisqu'elle date du 27 février 2023 et elle rejette la requête de la Commune de Saint-Maximin.

Par ce fait nous avons perdu. La Commune a perdu par rapport à cela et nous perdons 50 000 €, soyons très clairs. Nous devons effectuer une reprise sur provision pour risques et charges, constituée donc en 2019, à hauteur de 50 639 € et nous devons appliquer la réglementation en vigueur, évidemment, sur la nouvelle réglementation comptable à la nomenclature M57 pour

effectuer l'écriture sur le compte 7815. Donc ça a bien été, effectivement, provisionné mais pour autant c'est une perte de ressources.

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Effectivement, vous citez ce que j'allais vous dire. La délibération du conseil municipal du mois d'avril 2019. Moi la question que je me pose, et puis pour l'autre contentieux c'est la même chose, il y a une délibération aussi de novembre 2019 : où sont passées ces inscriptions ? Pourquoi est-ce qu'on est obligé de de provisionner à nouveau ? Que sont-elles devenues puisqu'elles avaient été prévues ?

Intervention de Monsieur Claude BETRANCOURT

Ce n'est pas une provision, c'est une reprise sur provision

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Oui c'est une reprise sur provision.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Nous avons – et ça c'est l'actualité merveilleuse – c'est que nous refaisons le conseil qui n'a pas pu se finir la dernière fois où nous avons eu une diatribe de Monsieur le Maire nous disant que ça n'avait pas été provisionné, que ça allait mettre sur la paille la Commune en amputant son résultat, etc., etc. pour deux contentieux.

Et là, merveille, on constate simplement qu'effectivement ce contentieux, il avait fait l'objet de la provision légale. À savoir que sur l'exercice 2019, on avait fait une dotation qui avait amputé le résultat d'autant et qu'en 2023 nous aurons à reprendre cette dotation donc en crédit et nous allons assurer le débit du montant que nous aurons à verser. L'impact de cette mesure sur le budget, sur le résultat de la Commune sera de 0. Voilà, c'est tout. Donc là encore on a vu les abus de langage qui sont quasiment des mensonges à l'œuvre.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal:

- d'effectuer une reprise sur la provision pour « risques et charges » constituée sur l'exercice 2019 à hauteur de 50 639,00 €
- d'appliquer la réglementation en vigueur dans la nomenclature M57 et d'effectuer cette écriture de façon semi-budgétaire (titre en section de fonctionnement au compte 7815).

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Blandine GOMART-JACQUET, 1ère adjointe

Madame la Présidente entendue

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- EFFECTUE une reprise sur la provision pour « risques et charges » constituée sur l'exercice 2019 à hauteur de 50 639,00 €
- APPLIQUE la réglementation en vigueur dans la nomenclature M57 et d'effectuer cette écriture de façon semi-budgétaire (titre en section de fonctionnement au compte 7815).

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

132 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2023 / REMISE GRACIEUSE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION 2020 ASSOCIATION EVENTAIL EVENT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal:

- D'approuver la remise gracieuse sur l'ordre de reversement 5365131733 du 25 novembre 2020 suite au mandat d'annulation de la subvention n° 265 du 23 novembre 2020 de quatre mille euros (4 000 €).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Blandine GOMART-JACQUET, 1ère adjointe

Madame la Présidente entendue

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE la remise gracieuse sur l'ordre de reversement 5365131733 du 25 novembre 2020 suite au mandat d'annulation de la subvention n° 265 du 23 novembre 2020 de quatre mille euros (4 000 €).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

133 - VILLA LATTA GARANTIE D'EMPRUNT UNICIL - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Je n'ai pas trouvé dans la délibération le nombre de logements que la Commune peut réserver dans ce programme en contrepartie de de la garantie. Donc est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'il en est ?

Intervention de Monsieur Claude BETRANCOURT

Là je ne l'ai pas en tête, mais ce qui est sûr c'est que c'est indiqué normalement.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Qui est dans le rapport? Non, je ne crois pas.

Intervention de Monsieur Claude BETRANCOURT

On aura tout ça par la suite, mais c'est vrai que le but, c'est de réserver des logements sociaux et c'est pour ça que toutes Les communes sont en garantie de prêt.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Oui, donc on ne peut pas voter sans avoir cet élément.

Intervention de Monsieur Claude BETRANCOURT

Le montant, on vous le fera parvenir.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Donc est-ce qu'on peut reporter le vote dans ce cas-là parce qu'on a besoin de connaître la contrepartie pour la Commune ?

Intervention de Madame Mireille BŒUF

Oui, il est important de pouvoir avoir tous les éléments lorsqu'on demande à une assemblée de voter.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

On peut peut-être passer aux délibérations suivantes et revenir dessus.

Intervention de Madame Blandine GOMART-JACQUET

Si Madame MOËNARD le trouve, autrement on le met de côté, entre parenthèses.

Intervention de Monsieur Claude BETRANCOURT

Voilà la réponse pour la délibération 133 concernant la garantie d'emprunt qu'il est proposé de voter est de 20 %, donc un logement sur cinq.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Il y a donc une convention. Et nous n'avons pas encore délibéré sur cette convention.

Intervention de Madame Vesselina GARELLO

Et elle n'est pas jointe, oui, cette convention.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

Oui, parce que les 20 %, c'est le maximum légal et il n'y a pas de minimum, donc ça peut être entre 0 et 20 %. 20 % c'est tant mieux, encore faut-il que ce soit garanti dans une convention.

Intervention de Monsieur Claude BETRANCOURT

Une convention sera effectivement mise en place à la suite du vote.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal:

D'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 866
 973 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse d'Epargne, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 143465, constitué de 5 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 433 486,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

 Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

134 - OPERATION D'INVESTISSEMENT REALISEE POUR LE COMPTE DE TIERS – IMMEUBLE 14 RUE COLBERT, MODIFICATION DES MONTANTS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir modifier et inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de la prise en charge de ces travaux par imputation sur un compte d'opération d'investissement pour compte de tiers, et leur remboursement selon le tableau ci-dessous :

Section investissement dépenses		Section d'investissement recettes			
Fonction/ article	Libellé	Montant TTC en €	Fonction/ article	Libellé	Montant TTC en €
8 / 454113	Travaux exécutés d'office pour compte de tiers défaillant	24 200,00	8 /454123	Travaux exécutés d'office pour compte de tiers défaillant	24 200,00
Total DI		24 200,00	Total RI		24 200,00

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Blandine GOMART-JACQUET, 1ène adjointe

Madame la Présidente entendue

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

 MODIFIE et INSCRIT les crédits nécessaires à l'exécution de la prise en charge de ces travaux par imputation sur un compte d'opération d'investissement pour compte de tiers, et leur remboursement selon le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

135 - OPERATION D'INVESTISSEMENT REALISEE POUR LE COMPTE DE TIERS - IMMEUBLE 4 RUE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir inscrire les crédits nécessaires à l'exécution de la prise en charge de ces travaux par imputation sur un compte d'opération d'investissement pour compte de tiers, et leur remboursement selon le tableau ci-dessous :

Section investissement dépenses		Section d'investissement recettes			
Fonction/ article	Libellé	Montant TTC en €	Fonction/ article	Libellé	Montant TTC en €
8 / 454114	Travaux exécutés d'office pour compte de tiers défaillant	50 000,00	8 /454124	Travaux exécutés d'office pour compte de tiers défaillant	50 000,00
Total DI		50 000,00	Total RI		50 000,00

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Blandine GOMART-JACQUET, 1ère adjointe

Madame la Présidente entendue

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- INSCRIT les crédits nécessaires à l'exécution de la prise en charge de ces travaux par imputation sur un compte d'opération d'investissement pour compte de tiers, et leur remboursement selon le tableau ci-dessus.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

136 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°115/2023 PORTANT SOLLICITATION DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CAPV POUR LA CREATION D'UN POSTE DE RELEVAGE ET RESEAU DE REFOULEMENT POUR LE COMPLEXE SPORTIF CLOS DE ROQUES

Plan de financement des travaux de mise en place d'un poste de relevage et d'un réseau de refoulement pour le complexe sportif				
DEPENSES H.T. RECETTES				
		autofinancement	140 972 €	36,91%
420 167 €		CAPV	140 972 €	39,91%
		Département	100 000 €	26,18 %
TOTAL	420 167 €	TOTAL	420 167 €	100%

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir:

- Approuver le plan de financement.
- Décider de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte à hauteur de 140 972 €.
- L'autoriser à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Blandine GOMART-JACQUET, 1ère adjointe

Madame la Présidente entendue

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le plan de financement.
- DECIDE de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte à hauteur de 140 972 €.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

137 - ECHANGE DE TERRAINS ENTRE EMILE LAROSE ET LA COMMUNE

Intervention de Monsieur Jacques FREYNET

Je voulais faire remarquer la vente de la parcelle d'environ 200 m², rue des Poilus. Je trouve que c'est dommage pour plusieurs raisons ; ce terrain est situé au carrefour en bas de la rue des Poilus et il est assez dangereux C'est dommage de vendre cette parcelle ou autrement, si on n'aménage pas ce rond-point, on aurait pu faire quelques places de parking – Dieu sait s'il en manque à Saint-Maximin – ou alors faire une mini aire de jeux en plein cœur de ville à ce niveau-là. Mais je trouve que c'est dommage de vendre cette parcelle-là.

Intervention de Monsieur Gabriel PICH

À propos, effectivement, de ce croisement qui est très dangereux, peut-être y aurait-on eu la possibilité de ne pas vendre l'intégralité, mais de garder un pan coupé qui permet effectivement d'accroître la visibilité de ce carrefour.

Intervention de Madame Blandine GOMART-JACQUET

Effectivement, c'est un passage un peu compliqué. Aux heures d'entrée et de sortie d'école c'est vrai que c'est un peu délicat.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes de l'échange de terrains entre la commune (parcelle AM 189 de 278 m²) et Monsieur Emile LAROSE (AT 17 de 14 770 m²), moyennant une soulte de 86 000 € à la charge de Monsieur LAROSE.
- Désigner Maître COURNILLE, notaire à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume pour établir et passer l'acte d'échange.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Blandine GOMART-JACQUET, 1ère adjointe

Madame la Présidente entendue

Le conseil municipal délibère à la majorité des membres présents

Pour : 20

Abstentions: 10 (Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Nicolas SAETTLER, Christine LANFRANCHI, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Olivier BARRAU, Hélène HENRI, Vesselina GARELLO, Alain ROGER)

 APPROUVE les termes de l'échange de terrains entre la commune (parcelle AM 189 de 278 m²) et Monsieur Emile LAROSE (AT 17 de 14 770 m²), moyennant une soulte de 86 000 € à la charge de Monsieur LAROSE.

- DESIGNE Maître COURNILLE, notaire à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume pour établir et passer l'acte d'échange.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

138 - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DE L'OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE DU CENTRE ANCIEN

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière portant sur les 11 immeubles listés ci-dessous :

Adresse	Parcelle
3 rue de la République	AN216
4 rue de la République	AN487
9 rue de la République	AN220
17 rue de la République	AN227
30 rue de la République	AN468
9 place Martin Bidouré	AN928
17 place Martin Bidouré	AN931
4 rue Gambetta	AN365
3 rue Denfert-Rochereau	AN186
47 rue Général De Gaulle	AN174
8 place de l'Hôtel de Ville	AN134-137 (partiel)

- Solliciter Monsieur le Préfet du Var pour la mise à l'enquête publique du dossier susvisé, en vue du prononcé de la déclaration d'utilité publique au profit de la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.
- L'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'Opération de Restauration Immobilière portant sur les 11 immeubles listés ci-dessous :

Adresse	Parcelle
3 rue de la République	AN216
4 rue de la République	AN487
9 rue de la République	AN220
17 rue de la République	AN227
30 rue de la République	AN468
9 place Martin Bidouré	AN928
17 place Martin Bidouré	AN931
4 rue Gambetta	AN365
3 rue Denfert-Rochereau	AN186
47 rue Général De Gaulle	AN174
8 place de l'Hôtel de Ville	AN134-137 (partiel)

- SOLLICITE Monsieur le Préfet du Var pour la mise à l'enquête publique du dossier susvisé, en vue du prononcé de la déclaration d'utilité publique au profit de la Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

139 - ACQUISITION DE TERRAIN GREVE PAR L'EMPLACEMENT RESERVE N° 27/6 DU POS D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AZ 653 – CHEMIN DES TERRIERS

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- Acquérir la bande de 155m² de la parcelle AZ 653 sise Chemin des Terriers à l'euro symbolique conformément au plan de géomètre ci-annexé.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- DECIDE d'acquérir la bande de 155m² de la parcelle AZ 653 sise Chemin des Terriers à l'euro symbolique conformément au plan de géomètre ci-annexé.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

140 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES EN 2022 PAR LA COMMUNE ET ETAT DU STOCK FONCIER DETENU PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le bilan annuel des acquisitions de la Commune ainsi que l'état du stock détenu au 31 décembre 2022 par l'EPF PACA réalisé pour le compte de la Commune et annexé à la présente.
- L'autoriser à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE le bilan annuel des acquisitions de la Commune ainsi que l'état du stock détenu au 31 décembre 2022 par l'EPF PACA réalisé pour le compte de la Commune et annexé à la présente.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

141 - ACCUEIL DE STAGIAIRES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal:

- de reconnaître l'intérêt pour la collectivité d'accueillir des stagiaires dans les conditions précitées et de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes aux démarches administratives
- d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires accueillis dans la collectivité dans le cadre de la règlementation existante
- d'autoriser le Maire à signer les conventions d'accueil avec les établissements
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget

Monsieur le Maire entendu

Le conseil municipal délibère à l'unanimité des membres présents

- RECONNAIT l'intérêt pour la collectivité d'accueillir des stagiaires dans les conditions précitées et de l'autoriser à signer toutes pièces afférentes aux démarches administratives
- INSTITUE le versement d'une gratification des stagiaires accueillis dans la collectivité dans le cadre de la règlementation existante
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'accueil avec les établissements
- INSCRIT les crédits prévus à cet effet au budget

Ainsi délibéré à St Maximin les jour, mois et an susdits.

QUESTIONS ORALES

Le 30 mars 2023, Madame Hélène NICOLAS a déposé le courriel suivant :

Je souhaite que les questions suivantes soient présentées lors du Conseil Municipal du 3 avril 2023 : Quelles sont les 3 rues qui seront rénovées en centre-ville évoquées dans l'Hebdo de St-Maximin semaine n° 14 ? Quels seront les futurs travaux ? Le réseau d'eau souterrain de ces rues sera-t-il pris en compte avant la réfection avec pavés ? Ces pavés seront-ils bien plats, contrairement à la rue du Général de Gaulle, afin que les personnes en fauteuil, les personnes âgées... puissent y circuler aisément ?

Intervention de Monsieur le Maire

Alors les trois rues sont : la rue du 11 novembre, c'est-à-dire la première rue à gauche en montant la rue Général de Gaulle, celle qui conduit à la rue Marceau, la deuxième c'est la rue Denfert Rochereau pour la partie qui va de la rue Général de Gaulle jusqu'au boulevard Bonfils, la troisième c'est la rue Baudin qui part du porche de la boucherie donc qui traverse la rue Général de Gaulle et jusqu'à la rue Marceau. Les trois rues seront pavées avec du granite mais qui a une couleur grise proche de celle de la rue Général de Gaulle mais les pavés seront beaucoup plus plats.

J'ai eu la réponse il n'y a pas bien longtemps, donc là l'Agglo prendra en charge les frais de réseaux pour l'assainissement et la Régie des Eaux de la Provence Verte pour ce qui est des réseaux d'eau. Voilà donc pour les travaux. Ceux de la rue du 11 novembre devraient démarrer – je dis toujours « devraient » parce qu'on n'est jamais sûr de rien – mais à priori c'est prévu pour le 30 mai je crois, je vous le dirai plus précisément. Les autres se feront après la période estivale pour éviter de créer un préjudice aux commerçants, donc probablement au mois d'octobre on traitera les deux autres rues.

Le 31 mars 2023, Monsieur Nicolas SAETTLER a déposé le courriel suivant :

Depuis quelque temps, les associations ne peuvent apparemment plus utiliser la salle des mariages de la mairie, alors que c'était une salle qui avait l'avantage d'être accessible aux personnes à mobilité réduite.

À la place, les associations n'ont plus que la possibilité de se réunir dans la MJA. La MJA comporte deux salles accessibles aux PMR. Mais qu'en est-il de l'accès à la MJA ?

Chacun connaît l'état de la voirie dans ce secteur, autour de la MJA. M. le Maire, pouvez-vous vous imaginer la difficulté pour des PMR d'accéder à la MJA?

Qu'est-ce qui a pu justifier ce changement de salle ? La salle des mariages était une solution sécurisante, sans contrainte, à toute personne sans distinction.

Je vous demande donc de réfléchir à cette situation et de donner à nouveau la possibilité aux associations d'utiliser la salle sud de la mairie afin de pouvoir accueillir les personnes en situation de handicap.

Intervention de Monsieur le Maire

Depuis que la salle sud de la mairie a été attribuée pour les mariages, on souhaite qu'elle soit préservée, contrairement aux autres salles. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, dans la salle sud, ne seront accueillis plus que les mariages, comme ce matin, et quelques réunions de services communaux. Mais on ne souhaite plus l'attribuer aux associations. Si effectivement il y a quelques endroits qui méritent d'être re traités avant travaux puisque le site de la MJA va être entièrement restructuré et bien il faudra regarder pour qu'éventuellement les PMR ne soient pas trop pénalisés Mais dans tous les cas on ne souhaite pas que la salle sud soit ouverte à toutes les associations.

Intervention de Madame Hélène NICOLAS

Je voulais savoir puisque de toute façon il ne va plus y avoir les salles de la MJA; en fait dans la période, après, quand on aura plus les salles de la MJA est-ce qu'il y en aura d'autres?

Intervention de Monsieur le Maire

Il y en aura d'autres à la place qui seront adaptées aux PMR, aux associations, à tout le monde.

Intervention de Madame Hélène NICOLAS

Rapidement?

Intervention de Monsieur le Maire

Oui, quand les autres n'y seront plus.

Intervention de Madame Hélène NICOLAS

Oui, d'accord, ça se fera systématiquement.

Intervention de Monsieur le Maire

Voilà.

Intervention de Madame Hélène NICOLAS

D'accord, merci.

Le débat étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 12h00.

Le 12 mai 2023, Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Christophe AUBERT

Le Maire,

Alain DECANIS